
Le 21-04-2023

[Télécharger ou imprimer au format PDF](#)

Image

Nous diffusons un article de Jacques Cotta paru sur le site de La Sociale

Durant plusieurs jours, le Conseil Constitutionnel a été présenté comme le recours ultime permettant de mettre en échec la loi retraite de Macron. Journalistes et éditorialistes y sont allés de leur couplet, entretenant un semblant de « suspens » pour faire de l'audimat. Certains responsables syndicaux ont également préféré faire du Conseil constitutionnel un organe « neutre » et qualifier ses membres

de « sages » plutôt que d'appeler à la grève générale pour mettre en échec la loi rejetée par l'immense majorité du peuple français.

Vendredi 14 avril au soir, il est apparu pour qui en doutait que le Conseil constitutionnel, institution de la Ve république, ne se prononçait pas du simple point de vue du droit sur la constitutionnalité de la loi, mais rendait des avis politiques, et ne pouvait en conséquence rendre qu'un avis positif sur l'essentiel de la loi d'Emmanuel Macron sur les retraites.

Pouvait-il en être autrement ?

La composition du conseil donne une première réponse.

Laurent Fabius est à sa tête. L'ancien ministre socialiste est un des plus grands « privatiseurs » des quarante dernières années. Les retraites il connaît. Enfin, il connaît surtout la sienne. Sa longue carrière politique qui avant le conseil constitutionnel lui a permis de fréquenter le conseil d'État, l'Assemblée nationale comme député, plusieurs ministères, lui a permis d'obtenir une retraite mensuelle de 27 808 euros. Les à-côtés —bureau, chauffeur privé à vie, secrétaire particulier et garde du corps jusqu'en 2029 sont évidemment aux frais de la République, évidemment.

Alain Juppé, le candidat malheureux à la présidence de la république, ancien ministre RPR, ancien député, est battu sur le fil avec une retraite dont le montant s'élève à 27 741 euros par mois. L'ancien maire de Bordeaux est un des précurseurs de toutes les lois attaquant le droit à la retraite des Français, avec notamment celle portant son nom et mise en échec en 1995.

Et sept autres, tous macroniens, nommés là soit par Macron lui-même, soit les présidents de l'Assemblée nationale ou du Sénat, liés sinon par des convictions bien ancrées, du moins par la « reconnaissance du ventre »...

L'histoire des décisions du Conseil Constitutionnel parle d'elle-même. La dernière période, marquée spécialement par la crise du Covid, donne une mesure assez précise des choix opérés par cette institution sur demande de l'État.

Il a approuvé, par exemple, toutes sortes de lois liberticides telles :

- Les confinements
- Les couvre-feux
- La vaccination des enfants
- L'état d'urgence
- Le pass sanitaire
- Le pass vaccinal
- ...

Les membres du conseil, comme l'institution elle-même, sont au service du capital et les décisions qu'ils prennent sont sans surprise. Les quelques articles retoqués dans la loi retraite ne servent qu'à donner le change.

Personne n'est en réalité dupe

Emmanuel Macron s'est mis dans une situation impossible. A la crise sociale viennent maintenant s'adjoindre une crise démocratique et politique qui confinent à la crise de régime.

Les plus optimistes dans l'entourage du chef de l'État ne cachent pas leur inquiétude. Quatre ans à tenir encore, quatre ans, c'est long ! La promulgation de la loi dans la nuit du 14, en catimini, donne un aperçu de la peur qui envahit l'exécutif.

En déplacement dans une grande surface pour « la jouer » décontractée, Elisabeth Borne est accueillie par des clients qui expriment bruyamment leur rejet de la réforme, du 49-3, de Macron et du gouvernement. La 1re ministre rit jaune...

Au même moment, à Notre dame en travaux qu'il est venu visiter, Emmanuel Macron mobilise des centaines de CRS pour évacuer le parvis et s'assurer d'un déplacement sans perturbation apparente, ce qui n'empêche pas le fameux « on est là, on est là, même si Macron ne veut pas » de résonner alentour. Évidemment Macron fait mine de rien, encore marqué par son épisode agité aux Pays-Bas où il comptait bien vivre un répit paisible.

Ministres et députés sont dès lors terrorisés à l'idée de croiser le peuple français. Et les forces de l'ordre mobilisées pour assurer leur protection sont exaspérées de voir de nouvelles charges venir se surajouter à un quotidien déjà bien occupé.

Alors que sa décision était présentée comme susceptible de calmer la situation, de « tourner la page », le Conseil constitutionnel a en réalité jeté un nouveau bidon d'Essence sur le feu. L'exaspération est d'autant plus à son comble qu'il a en même temps qu'il validait la réforme, décidé de rejeter le RIP demandé par plus de 250 députés.

En toute logique, tout ce qui est attaché à la Macronie, et plus généralement à la Ve république, veut interdire au peuple de prendre la parole, notamment dans un processus référendaire.

Un référendum, mais après tout, pourquoi donc demander l'autorisation ?

Quel que soit son nom, RIP, ou RIC, le peuple doit pouvoir dire par millions qu'il refuse cette loi et le pouvoir qui veut la lui imposer avec les méthodes que l'on connaît.

En conséquence, il revient aux organisations ouvrières et démocratiques, aux syndicats, aux partis, aux associations, aux groupes, réseaux, blogs de prendre l'initiative en mobilisant sur les marchés, dans les usines, dans les entreprises, dans les communes, dans les quartiers, partout, pour que des millions puissent s'exprimer en signant un texte clair qui affirme le rejet de la réforme des retraites que Macron veut imposer et en lui infligeant de fait un terrible camouflet.

Jacques Cotta
Le 15 avril 2023

L'article en ligne SUR LE SITE DE LA Sociale : <https://la-sociale.online/spip.php?article954>

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire

